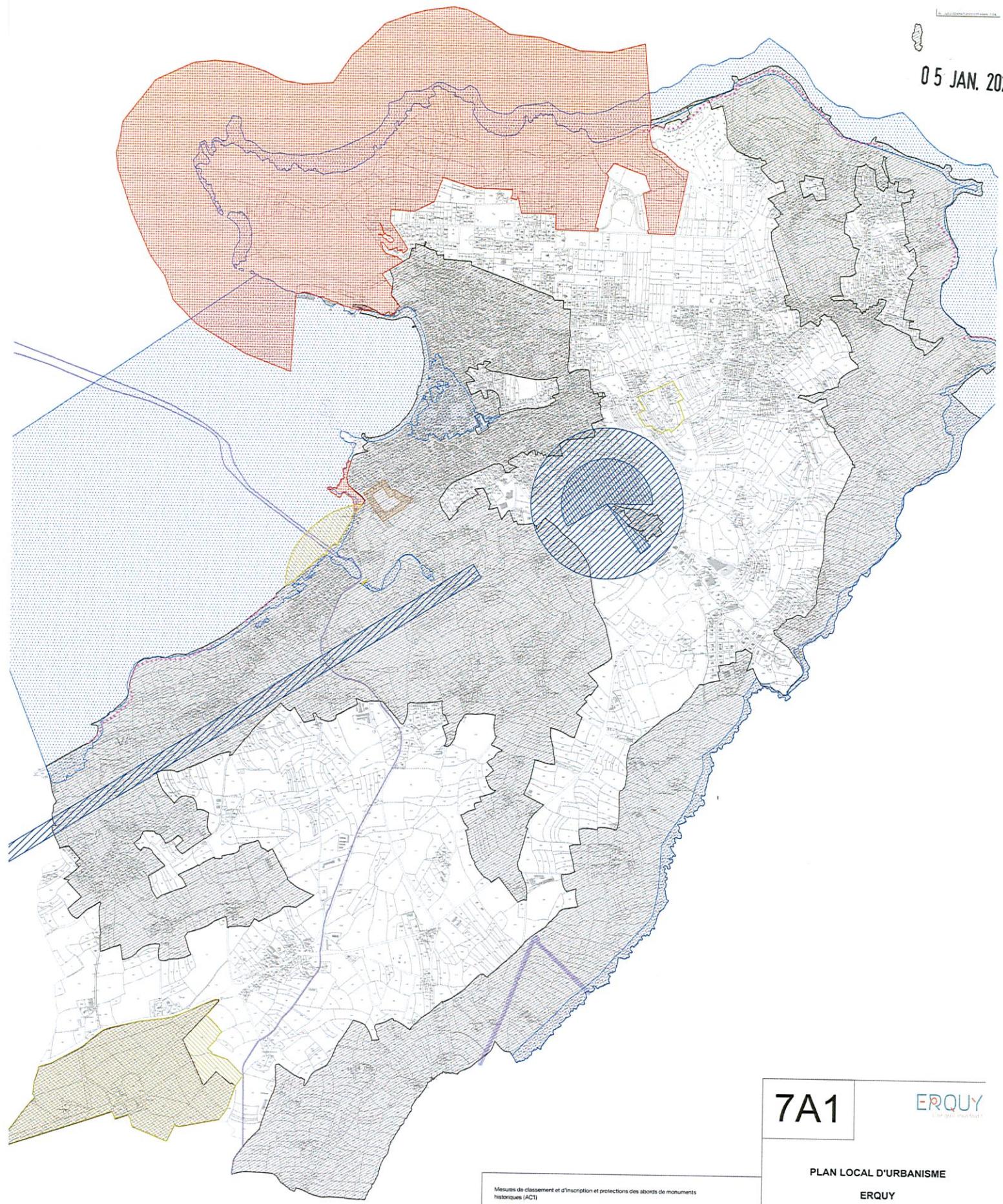


The Application Form is now valid.

05 JAN. 2026



7A1

ERQUY
L'art qu'il mérite

PLAN LOCAL D'URBANISME
ERQUY

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



Révision générale : amf32010 - 16/12/2025

Mesures de classement et d'inscription et protections des abords de monuments historiques (AC1)

Classe

Inscrits

Servitude relative aux sites inscrits et classés (AC2)

 Site patrimonial remarquable (AC4)

Plan de Prévention des Risques d'inondation et de Submersion Marine (PMI)

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (i4)

concernant la protection des personnes

Électromagnétisme (PT1)

concernant la protection contre les obstacles, des cellules de réception exploitées par l'Etat (PT2).

7A2

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 022-212200547-20251218-ANX6_7-DE



PLAN LOCAL D'URBANISME

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Révision générale arrêtée le :	18/12/2025
Révision générale approuvée le :	

Conforme aux lois portant Engagement National pour l'Environnement (Grenelle 2), ALUR, ELAN, Climat & Résilience et Zéro Artificialisation Nette



Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 022-212200547-20251218-ANX6_7-DE

SERVITUDES AFFECTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL

05 JAN 2026

AC1 – Monuments historiques

Les SUP AC1 - protection des monuments historiques sont gérées par l'UDAP.

- Dolmen avec cairn, inscription MH le 11/03/1980,
- Viaduc de Caroual, inscription MH le 03/03/2014,
- Château de Bienassis, classement MH 25/04/2013.

AC2 - Sites classés

Les SUP AC2 - protection des sites classés sont gérées par la DREAL et l'UDAP.

- Falaise de la Roche Jaune, classement du 02/04/1952,
- Cap d'Erquy, ses abords et DPM attenant, classement du 16/10/1978.

AC4 – Sites patrimoniaux remarquables

Les SUP AC4 - protection du patrimoine architectural, urbain et paysager sont gérées par l'UDAP.

- SPR d'Erquy (ex-AVAP), approuvée le 05/07/2016.

EL9 - Servitudes de passage des piétons le long du littoral

Les SUP EL9 - servitudes de passage des piétons le long du littoral sont gérées par la DDTM.

- Erquy, approuvée le 21/07/1982.

I4 – Protection des lignes électriques

Les SUP I4 – protection des lignes électriques sont gérées par RTE.

- Ligne 225 kV souterraine Erquy (parc éolien marin) – Hénansal,
- Ligne 225 kV souterraine Erquy (parc éolien marin) – Hénansal,
- Ligne 63 kV aérienne Erquy – Hénansal,
- Ligne 63 kV aérienne Erquy - Saint-Lormel.

INT1 – Protection des cimetières

Les SUP INT1 - servitudes relatives à la protection des cimetières sont gérées par la commune.

- Cimetière rue Castelnau.

PM1 – Plans de prévention des risques naturels

Les SUP P1 - plan de prévention des risques naturels sont gérées par la DDTM.

- Plan de prévention des risques d'inondation et de submersion marine (PPRi-sm) d'Erquy et Pléneuf-Val-André, approuvé le 16/04/2025.

PT1 - Centres de réception radio électrique contre perturbations

Les SUP PT1 - protection des centres de réception radio- électriques contre les perturbations électromagnétiques sont gérées par diverses structures.

- Centre radio- électrique d'Erquy - la Ville Josselin, protection par décret du 28/04/2023
Service gestionnaire : SGAMI Ouest - zone de défense ouest – Rennes.

PT2 - radio électrique émissions - centre d'émissions et réceptions contre obstacle

Les SUP PT2 - protection des centres radioélectriques sont gérées par diverses structures.

- liaison Erquy - la Ville Josselin / Dinan le clos Gastel, protection par décret du 28/04/2023,
- liaison Erquy - la Ville Josselin / Saint Méloir des Ondes - la Croix de bois, protection par décret du 28/04/2023,
- liaison Saint-Brieuc - rue de la gare / Erquy - la Ville Josselin, protection par décret du 28/04/2023,
Service gestionnaire : SGAMI Ouest - zone de défense ouest – Rennes.

T7 - zone de dégagement

Les SUP T7 - servitudes à l'extérieur des zones de dégagement sont gérées par DSAC/O.

- zone de dégagement de Bretagne (non cartographiée au plan).